

Jean-Pierre Barbier
Président du Département

Mesdames et Messieurs les Maires de l'Isère

Grenoble, le **11 DEC. 2017**

Dossier suivi par : Pascal Jolly
Directeur de l'aménagement numérique très haut débit
Contact pascal.jolly@isere.fr - 04 76 00 37 93
Réf : DAN-THD-B020-2017-0518

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le Département s'est engagé, à travers la constitution du réseau d'initiative publique (RIP) « Isère Très Haut Débit » (THD), à la mise en place d'une infrastructure très haut débit dans les territoires isérois sur lesquels les opérateurs privés de télécommunication n'interviendront pas sur fonds propres. Cette zone d'initiative publique représente une couverture en fibre optique de 450 000 lignes à construire d'ici fin 2024 réparties sur 475 communes.

Le Département s'emploie donc depuis le début de l'année 2017 à construire les quelques 2 500 kilomètres du réseau structurant et les 110 bâtiments Nœuds de Raccordement Optique (NRO), par le biais de marchés publics. Les travaux de desserte de la fibre optique jusqu'aux abonnés sont, quant à eux, confiés à la société Isère fibre via un contrat de délégation de service public. En conséquence, tous les travaux permettant d'acheminer la fibre depuis le réseau structurant jusqu'aux abonnés seront conduits par cette société et ses prestataires.

La société Isère Fibre, filiale de SFR Collectivités, est ainsi susceptible de vous solliciter tout au long du projet, afin de réaliser les travaux de desserte visant à rendre raccordable chaque abonné, et dès maintenant pour des opérations de relevés de boîtes aux lettres ou de piquetage sur le terrain. De plus, une vaste opération de communication auprès de tous les bailleurs, sociaux ou du parc privé, a été menée afin de permettre à Isère Fibre de recueillir des « conventions d'immeuble » signées.

Cette opération est intégralement gérée par Isère Fibre et vise à équiper gratuitement les bâtiments en fibre optique, de façon à permettre aux habitants qui le souhaitent de souscrire à un abonnement très haut débit auprès de l'opérateur de leur choix.

Je vous remercie en conséquence, de bien vouloir répondre favorablement aux sollicitations de la société Isère Fibre et de tenir informés vos administrés de ses potentielles interventions.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Barbier